



MTI 6012 TRAVAIL DIRIGÉ (12 crédits) Inscription et fonctionnement du cours

Pour pouvoir vous inscrire à MTI 6012 Travail dirigé, vous devez :

1. remplir le [Formulaire de proposition de projet](#);
2. faire approuver votre ébauche de projet par votre professeur encadrant;
3. transmettre ce formulaire à votre équipe programme à mesetudes.7@teluq.ca pour approbation par le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) du programme;
4. joindre ce formulaire approuvé par le SCAE à votre demande d'inscription à MTI 6012 et envoyer le tout à mesetudes.7@teluq.ca.

Entente de confidentialité

Afin de protéger le droit des étudiants et des chercheurs, l'Université TÉLUQ doit être informée des projets de nature confidentielle. Une telle entente doit être identifiée au tout début du travail, lorsque le formulaire de projet est à remplir en prévision de l'inscription à MTI 6012. Parlez-en avec votre professeur encadrant avant de remplir le formulaire.

Le travail à faire

Vous devez écrire un rapport de travail dirigé qui ne doit pas dépasser 80 pages et qui doit être basé sur le document de *Grille d'évaluation des éléments structuraux*, placé en annexe 1.

Ce rapport final constitue la seule évaluation du cours. Il est évalué à partir de la liste des critères de notations, placée en annexe 2.

Le processus de dépôt du rapport et l'évaluation

Les étapes du dépôt officiel du rapport

L'évaluation du travail dirigé est basée sur votre rapport de travail que vous devez soumettre à la fin du cours.

Vous devez obtenir l'autorisation de votre professeur encadrant pour effectuer le dépôt officiel de votre rapport. Un seul dépôt sera fait. Puisqu'il n'y a pas de deuxième dépôt, vous n'avez pas à vous inscrire en *Évaluation* pour cette activité.

Une fois que le travail répond aux exigences du professeur encadrant, voici les étapes pour en faire le dépôt :

- Vous devez remplir le formulaire *d'autorisation de dépôt* (à récupérer sur la page descriptive du cours du site Web de l'Université TÉLUQ) et vous assurer d'obtenir la signature de votre professeur encadrant.
- Votre professeur encadrant doit trouver un deuxième membre du jury.
- Vous devez faire parvenir une copie numérique de votre rapport final, accompagnée du formulaire d'autorisation de dépôt, à l'attention de la personne coordonnatrice à l'encadrement du programme 1810. Le dépôt du rapport n'a pas à être fait dans le *Dépôt des travaux* de votre portail MaTÉLUQ.
- Le coordonnateur à l'encadrement valide l'autorisation du dépôt du rapport auprès du directeur du comité de programmes en TI et responsable de la maîtrise 1810. Le sous-comité d'admission et d'évaluation sera interpellé si une particularité dans le processus l'exige (exemple : évaluateur externe).

Le processus d'évaluation

L'évaluation est assurée par un jury composé du professeur qui a dirigé le projet et d'un autre professeur, interne ou externe à l'Université TÉLUQ, proposé par le premier. Les membres du jury disposent d'un délai maximal de 20 jours ouvrables à partir de la date d'envoi des documents par le coordonnateur à l'encadrement pour procéder à l'évaluation du rapport de projet. La note vous est transmise et saisie à votre dossier à la suite de ce processus d'évaluation.

Voici, plus en détail, les étapes du processus d'évaluation :

- Pour lancer le processus d'évaluation, le coordonnateur envoie par courriel les formulaires d'évaluation (*Évaluation du jury* et *Guide d'évaluation*) et le rapport du travail dirigé aux membres du jury.
- Une fois les fiches d'évaluation du rapport terminées par les membres du jury, elles sont retournées au coordonnateur à l'encadrement pour validation auprès du directeur du comité de programmes en TI. Une copie de votre travail corrigée et annotée peut aussi accompagner la fiche d'évaluation lors de la transmission des documents au coordonnateur par le membre du jury. Cette copie corrigée vous est transmise en même temps que l'avis décisionnel.
- S'il y a des évaluations contradictoires, le directeur du comité de programme s'assure de faire le suivi auprès des membres du jury afin d'obtenir des avis unanimes.
- Une fois l'avis décisionnel approuvé par le directeur du comité de programmes en TI, il est transmis au Registrariat par la personne coordonnatrice à l'encadrement. Ce résultat vous est annoncé par courriel, accompagné d'une synthèse anonyme des évaluations.
- L'avis décisionnel est rendu selon les résultats suivants :
 - Est accepté, avec la mention suivante: Excellent Très bien Bien
 - Est rejeté avec la mention Échec

Extraits du Règlement des études de cycles supérieurs

3.5.1 L'évaluation du rapport de stage, de l'essai, du mémoire et de la thèse

131. Le rapport de stage, l'essai, le mémoire et la thèse sont rédigés en français. Ils peuvent, dans les cas où une autorisation expresse est accordée selon les règles en vigueur dans l'établissement, être rédigés dans une langue autre que le français; dans ce cas, ils comprennent une synthèse rédigée en français qui présente les idées maîtresses et les conclusions du travail.

132. Le rapport de stage et l'essai sont évalués selon les règles prévues par l'établissement.

132.T.1 Le dépôt d'un rapport de stage et d'un essai est assujéti aux conditions suivantes :

- a) avoir terminé, le cas échéant, les cours préalablement exigés par le programme pour effectuer le dépôt;
- b) avoir maintenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3;
- c) avoir obtenu du professeur qui encadre le stage ou du directeur de l'essai l'autorisation de déposer son rapport de stage ou son essai, pour évaluation. Cette autorisation doit être entérinée par le comité de programme et validée par le registraire.

132.T.2 Évaluation

Les modalités d'évaluation d'un stage et d'un essai sont prévues au dossier de présentation de l'activité concernée.

107.T À la Télé-université, sauf dans le cas des programmes de formation courte de deuxième et de troisième cycles, l'étudiant régulier admis aux études de cycles supérieurs doit s'inscrire à chacun des trimestres d'automne, d'hiver et d'été, et ce, jusqu'à la fin de son programme.

108. Lorsque l'inscription est obligatoire, l'étudiant peut s'y soustraire temporairement dans les cas suivants :

- a) en obtenant une autorisation d'absence, selon les modalités et les conditions prévues au règlement de l'établissement;
- b) lorsque l'inscription à un trimestre n'est pas exigée par le programme.

109. L'étudiant qui ne se conforme pas à l'obligation de s'inscrire à un trimestre donné et qui n'obtient pas une autorisation d'absence est exclu du programme.

Selon le *Règlement des études des cycles supérieurs*, si un échec est obtenu dans ce cours, l'exclusion du programme sera appliquée (art. 150 e)).

Bien que 12 crédits soient alloués pour réaliser cette activité, si, au terme de ces 12 crédits, vous avez besoin de plus de temps pour terminer votre travail, une inscription en **Rédaction à 0 crédit** pour MTI 6012 est à envisager. Comme le report de la date de fin de cours n'est pas possible pour une activité de recherche, l'inscription en *rédaction* permet d'ajouter du temps équivalent à 15 semaines supplémentaires, tant que vous n'êtes pas prêt à effectuer le dépôt officiel de votre rapport de travail dirigé. Il n'y a pas de limite spécifique en termes de nombre de trimestres pour une inscription en *rédaction*, c'est la durée de votre programme qui marquera, ultimement, la fin à ce processus d'inscription, ou le dépôt officiel de votre travail. Une inscription en *rédaction* comporte des frais spécifiques (consultez la section « Frais de rédaction » dans la page [Frais](#) sur le site Web de l'Université TÉLUQ). Il n'est donc pas avantageux pour vous de vous inscrire aux 12 crédits en un seul trimestre, car rares sont les personnes qui terminent leur activité au bout des 15 semaines du trimestre.

L'inscription par étalement de crédits est possible pour MTI 6012. À chacune des réinscriptions, une demande de confirmation de progression dans le travail devra être faite auprès de votre professeur encadrant. Vous n'avez pas nécessairement besoin de vous en préoccuper, la demande sera faite auprès de votre professeur par la personne coordonnatrice à l'encadrement lorsque nous recevrons votre nouvelle demande d'inscription. Ceci afin d'autoriser votre réinscription au trimestre ciblé. Cette autorisation sera confirmée par la **saisie de la note Z à votre dossier**. Cette note Z s'applique aussi pour les inscriptions en *rédaction*.

Tant que vous êtes actif dans votre travail de recherche, vous avez obligation de vous inscrire pour bénéficier de l'encadrement de votre professeur. L'obligation d'inscription est présente jusqu'à la fin de votre programme, et c'est le dépôt officiel dûment autorisé de votre rapport de travail dirigé qui en marquera la fin. Vous devez donc suivre le calendrier des dates importantes afin de connaître les dates limites d'inscription pour chacun des trimestres. **Une non-inscription à un trimestre obligatoire implique l'exclusion du programme.**

ANNEXE 1

GRILLE D'ÉVALUATION des éléments structuraux – Travail dirigé MTI 6012 (12 crédits)

Identification du type de projet

- Recherche documentaire (épistémique)
- Recherche de développement
- Étude de cas
- Étude de terrain
- Autre

Éléments et critères d'évaluation

1. Problématique ou description de la situation

- Formulation claire et explicite
- Justification fondée sur des travaux théoriques ou empiriques
- Cohérence, clarté et réalisme du but et des objectifs poursuivis

2. Cadre de référence

- Pertinence
- Clarté

3. Méthodologie de la recherche ou de l'intervention

- Cohérence avec la problématique ou la situation décrite, et avec le cadre de référence
- Réalisation d'une revue systématique de la littérature en lien avec la problématique étudiée (identification, évaluation et la synthèse des différentes sources bibliographiques avec l'accent mis sur les articles et livres scientifiques)
- Choix d'outils appropriés et justifiés
- Respect des questions éthiques

4. Réalisation de la recherche ou de l'intervention

- Clarté des procédures utilisées pour réaliser la recherche et l'intervention
- Respect de l'éthique dans l'application des procédures
- Qualité des techniques d'enregistrement des données ou de déroulement de l'intervention

5. Analyse et interprétation des résultats de la recherche

- Choix de méthodes appropriées
- Présentation adéquate des résultats
- Interprétations conformes aux résultats obtenus
- Interprétation cohérente avec le cadre de référence
- Validité des conclusions

ANNEXE 2

CRITÈRES DE NOTATION – Travail dirigé MTI 6012 (12 crédits)

Critères d'évaluation	Pondération (%)
Les arguments présentés font preuve d'une analyse soignée et d'une pensée critique (<i>une pensée réflexive et raisonnée ayant pour but de décider ce qu'il faut croire ou comment il faut agir</i>).	25
La cohérence du contenu présenté démontre votre maîtrise du support théorique approfondie durant une revue systématique de littérature.	20
Le document suit la structure demandée en début de travail. Il y a une méthodologie décrite précisément et celle-ci est appropriée. Le texte est bien structuré et il présente une continuité logique d'une section (chapitre) à l'autre.	15
Les arguments sont appuyés par de références pertinentes (en priorité les ressources universitaires – articles, livres, thèses de M. Sc. et Ph. D.).	15
Les conclusions et les recommandations sont pertinentes et de bonne qualité.	10
La langue et la présentation matérielle sont de qualité.	10
Les consignes ont été respectées : le nombre minimum de mots (20 000) et le nombre maximum de pages (80). Aussi, les citations respectent une norme établie (de préférence la norme APA telle que proposée par la Bibliothèque de l'Université TÉLUQ).	5
Total	100